

Budget 2011 de la Ville de Joliette : Baisse ou gel de taxes pour 50 % des propriétaires de résidences unifamiliales

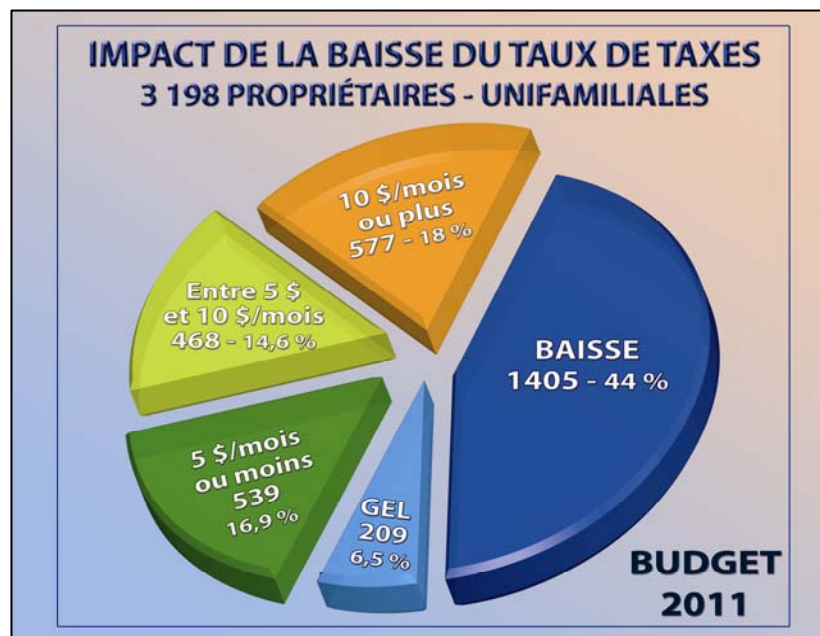
La hausse de la valeur des propriétés dans la ville de Joliette confirmée par le dépôt du dernier rôle triennal d'évaluation, conjugué aux ajouts de nouvelles propriétés, a amené les élus municipaux à réaliser un exercice qui s'avérera avantageux pour les contribuables en 2011.

Ainsi, la valeur moyenne des résidences a grimpé de 22 % au cours des trois dernières années. Pour empêcher une hausse comparable du compte de taxes, le taux qui s'établissait à 1,06 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2010 a été abaissé à 87 ¢ du 100 \$ d'évaluation pour 2011, soit une diminution de 19 ¢. À ce niveau, le taux de taxes joliettain apparaît comme l'un des plus bas parmi les villes comparables au Québec.

Un impact favorable

L'impact de la réduction du taux de taxes aura un effet variable sur les 3 198 propriétaires de maisons unifamiliales, mais chose certaine, 50 % d'entre eux seront heureux de constater une baisse sur leur compte de taxes ou un gel.

De manière plus détaillée, la réduction du taux de taxes touchera 44 % des propriétaires (1 405 propriétaires) tandis que 6,5 % (209) profiteront d'un gel. Concernant les augmentations, elles représenteront 5 \$ par mois ou moins pour 16,9 % des propriétaires (539) et entre 5 \$ et 10 \$ par mois pour 14,6 % (468); enfin, la hausse de taxes sera de plus de



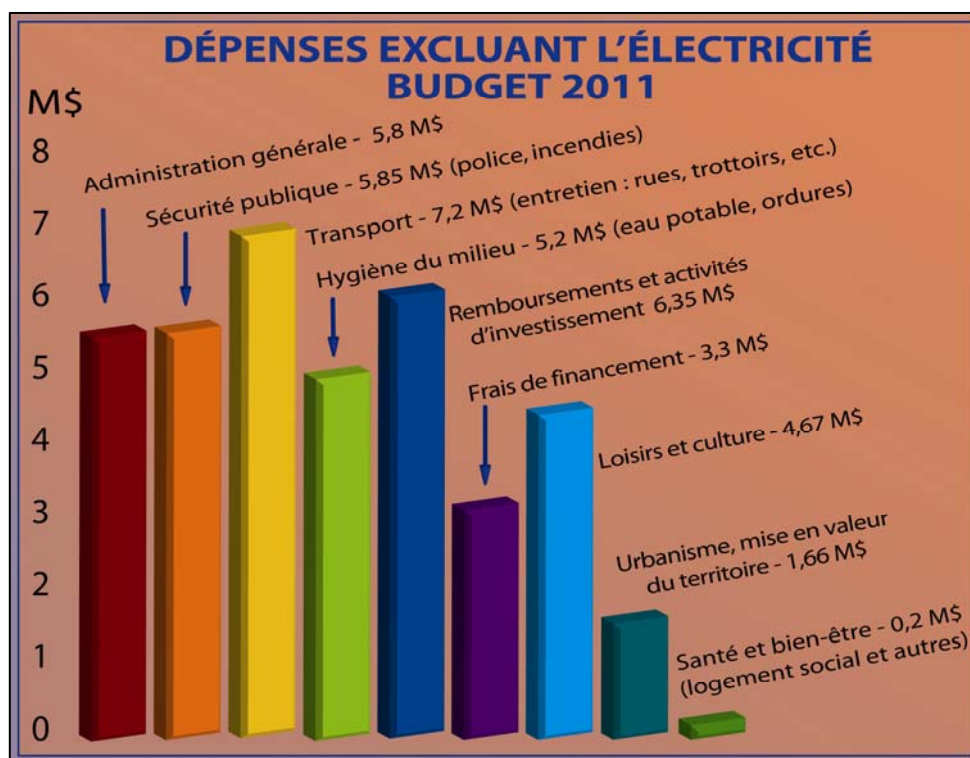
10 \$ par mois pour 577 propriétaires (18 %) en raison d'une augmentation de la valeur de leur résidence au-delà de la moyenne.

Du côté des immeubles multifamiliaux, la ville de Joliette en compte 1 306 abritant 2 à 5 logements. Là aussi, l'impact de la variation du taux de taxes sera avantageux pour 47,4 % des propriétés (619) qui bénéficieront d'une diminution ou d'un gel de taxes; 42,3 % (553) seront touchées par une hausse minimale de 5 \$ par mois ou moins. L'augmentation se situera entre 5 \$ et 10 \$ par mois pour 7,7 % des immeubles (101). Enfin, à peine 33 bâtiments (2,5 %) connaîtront une augmentation des taxes foncières de plus de 10 \$ par mois.

Concernant la tarification, l'assainissement des eaux usées et la collecte des ordures augmentent de 2 \$ par année pour se fixer à 55 \$ (assainissement) et à 159 \$ (ordures) par unité de logement, reflétant ainsi les coûts réels; les commerces et les industries devront désormais déboursier 159 \$ pour la collecte des ordures. Cette mesure est à coût nul pour les propriétaires ayant des ententes spécifiques avec le fournisseur EBI puisqu'ils pourront s'adresser à ce dernier pour obtenir un crédit. Le tarif de l'eau demeure inchangé à 109 dollars par unité de logement.

Le budget en quelques chiffres... et réalisations

En 2011, le budget s'établit à tout près de 58,9 M\$, soit une hausse de 10 % comparativement à l'année précédente. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation du financement à court terme des immobilisations (1 M\$), la hausse du service de la dette (614 000 \$), l'indexation des salaires et la progression dans les échelons (447 000 \$) ainsi que par le nouveau schéma de couverture de risque incendie (372 000 \$) imposé par le gouvernement du Québec.



Ajoutons qu'en 2010, la Ville de Joliette a encore réalisé plusieurs projets tels la réfection du boulevard Sainte-Anne au montant de 6.1 M\$, l'ouverture de nouvelles rues dans le Carrefour du Moulin ainsi que le prolongement du boulevard Ratelle, ces deux réalisations ayant représenté des investissements de 5.1 M\$. En outre, une somme de 0.5 M\$ a permis de refaire l'asphalte sur plusieurs rues et 500 000 \$ ont été consacrés au remplacement des modules de jeu désuets dans plusieurs parcs.

Quand on sait que la construction atteindra le chiffre record de 50 M\$ en 2010, on comprend pourquoi la ville de Joliette continue de se retrouver sur le podium pour son dynamisme entrepreneurial, en obtenant le deuxième rang au Québec et la onzième place au pays selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.